



RECU EN PREFECTURE
Le 03 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 janvier 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE ((jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 19), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, M. Gérard VAN HELLE, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote : M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 39), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Catherine THIEBAUT à M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 2), M. Gérard VAN HELLE à M. Pascal CURIE, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 32 - Soutien au Festival Ludinam 2020 porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)

Délibération n° 2020/005983

Soutien au Festival LUDINAM 2020 porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)

Rapporteur : M. POUJET, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 4	09/01/2020	Favorable unanime
Commission n° 6	07/01/2020	Favorable unanime
Commission n° 7	07/01/2020	Favorable unanime

1 - Contexte

En janvier 2016, des associations du domaine du ludique ont émis le souhait d'organiser une manifestation à Besançon. En février 2016, une association regroupant plusieurs associations est créée : le Collectif LUdique Bisontin (CLUB). Son but : fédérer et promouvoir les associations ludiques du territoire, proposer une interface entre les collectivités, les associations et les acteurs de ce secteur et, en dernier lieu, proposer un événement fédérateur via l'organisation d'un Festival LUDINAM (contraction des mots Ludique et UTINAM, devise de la Ville).

2 - Le Festival LUDINAM

Suite au succès des 3 premières éditions, il est convenu avec le CLUB de reconduire le Festival LUDINAM en 2020. Organisé du vendredi 8 au dimanche 10 mai 2020 au centre-ville de Besançon, cette 4^{ème} édition du festival permettra de découvrir le jeu sous toutes ses formes (jeux de société, de plateau, de cartes, de figurines, de rôle, vidéo, e-sport, escape game, murder party, concours de création de jeux de société...). De nombreuses conférences rythmeront également le Festival durant ce week-end festif.

Le festival animera différents sites du centre-ville à savoir : le Kursaal, la Maison des Séniors, la Cour et le Musée du Temps, l'Ecole et la Place Granvelle et le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie. De plus, un nouveau partenariat avec l'Université de Franche-Comté, à travers l'UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société (SLHS) situé rue Mégevand, est d'ores et déjà engagé pour 2020.

Cette occupation du territoire bisontin poursuit l'objectif de faire de la Ville un véritable espace de jeux et de découverte culturelle.

Ce festival s'adresse à un public très large : familles, jeunesse, professionnels et amateurs du jeu, acteurs des loisirs éducatifs et fédère un grand nombre d'acteurs locaux : associations, sociétés, commerces, hôteliers, restaurateurs et partenaires institutionnels. Des « personnalités du jeu » sont attendues, ainsi que plusieurs milliers de personnes.

Enfin, une attention particulière sera portée aux personnes porteuses de handicap et une action de sensibilisation aux dangers liés à l'utilisation des écrans sera menée.

3 - Soutien de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon, par l'intermédiaire de sa Direction Vie des Quartiers (Services Coordination Jeunesse et Vie Associative), accompagne le CLUB dans l'organisation du Festival LUDINAM et la réalisation de ses objectifs, par un soutien en termes de conseils et méthodes et par un soutien matériel, logistique et de communication, tout en facilitant les relations auprès des différents partenaires, notamment municipaux.

Ainsi, le Service Coordination Jeunesse met en relation le CLUB avec les différentes Directions ou Services municipaux, communautaires et du CCAS :

- du Pôle Action Sociale et Citoyenneté : Direction Vie des Quartiers, Direction Hygiène et Santé, Direction Autonomie et Maison des Seniors,
- du Pôle Services à la Population : Direction Sécurité et Tranquillité Publique, Direction de l'Education, Direction des Sports,
- du Pôle Culture : Direction Action Culturelle, Direction Patrimoine Historique, Direction des Musées du Centre, Bibliothèques,
- du Pôle Développement Economique : Mission Rayonnement et Attractivité,
- du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement : Direction Prévention des Risques Urbains, Direction du Parc Automobile et Logistique, Mission Développement Durable.

En outre, la Direction Vie des Quartiers accompagne le CLUB, en lien avec la Direction Communication, sur la promotion de l'évènement et apporte conseil et appui en ce qui concerne la sécurisation de la manifestation, le CLUB restant seul responsable en tant qu'organisateur.

Il est proposé que la Ville de Besançon accorde au CLUB une subvention de **16 000 €** pour l'organisation de la 4^{ème} édition du Festival LUDINAM en 2020.

Cette subvention est portée par :

- le Service Coordination Jeunesse à hauteur de **13 000 €**,
- la Direction Action Culturelle à hauteur de **1 000 €**,
- la Direction des Sports à hauteur de **1 000 €**.
- la Mission Attractivité et Rayonnement à hauteur de **1 000 €**.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 16 000 € sera prélevée sur la ligne 65.422.6574 CS 47041.

Il est précisé que l'ensemble des prestations assurées par la Ville (mise à disposition de locaux, aides matérielle, logistique et de communication) est estimé à 25 000 € pour 2020 et devra être valorisé dans les comptes du CLUB et le bilan de la manifestation.

Une convention, jointe en annexe, viendra fixer les conditions du partenariat entre la Ville de Besançon et le CLUB pour l'organisation du Festival LUDINAM 2020.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'attribuer une subvention d'un montant total de 16 000 € au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation de la 4^{ème} édition du Festival LUDINAM 2020 à Besançon,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir avec le CLUB.**

M. ACARD, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

The image shows a blue ink signature of Danielle DARD written over a circular official seal. The seal features a coat of arms with a crown on top and the text 'VILLE DE BESANCON' around the perimeter. The signature is written in a cursive style.

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1